



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES FORETS

Vingt-septième session

Rome, 22-26 juillet 2024

**Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes
(2021-2030) et intégration de la biodiversité dans le secteur forestier**

Résumé

La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont les deux entités chefs de file de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 (ci-après la «Décennie»). Le rôle de la FAO est d'aider les membres, dans le monde entier, à intensifier leurs activités de restauration des écosystèmes sur le terrain, partager des informations et des connaissances sur les initiatives de restauration fructueuses, et suivre les progrès accomplis. Par l'intermédiaire du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, la FAO fournit aux pays des conseils sur les politiques et une assistance technique. La FAO est l'organisme responsable de l'indicateur 2.2¹ («Aires faisant l'objet de restauration») de la cible 2 («Remettre en état 30 pour cent de l'ensemble des écosystèmes dégradés») du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Par ailleurs, le Programme de gestion durable de la faune sauvage aide les pays à renforcer leurs capacités à adopter des politiques et des cadres juridiques pour atteindre la cible 5 («Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages») et la cible 9 («Gérer durablement les espèces sauvages de façon à procurer des avantages aux populations») du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

La biodiversité forestière est importante pour le bien-être des populations et la planète, or elle continue de s'appauvrir à un rythme alarmant. La FAO, conformément à sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, favorise l'intégration de la biodiversité dans les activités forestières et les approches de gestion intégrée des terres.

Le présent document expose les récents travaux de la FAO relatifs à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- faire bon accueil aux résultats obtenus par la FAO en sa qualité d'organisme chef de file chargé de l'appui à la mise en œuvre de la Décennie, et encourager les membres à continuer d'y concourir et à renforcer les activités de restauration des écosystèmes et de suivi,

¹ <https://gbf-indicators.org/metadata/headline/2-2>

notamment en utilisant la plateforme du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM)²;

- b. se féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après la «Stratégie») grâce au Plan d'action 2021-2023 (achevé) et à l'actuel Plan d'action 2024-2027, et noter que ce dernier est en phase avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
- c. mettre en avant le rôle de mécanisme de coordination que joue la Stratégie dans le cadre des activités par lesquelles la FAO appuie les initiatives de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité engagées par les pays, notamment dans le secteur forestier;
- d. recommander à la FAO de continuer de travailler aux côtés de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour faire progresser l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier, notamment en ce qui concerne les données et le suivi, et dans le contexte du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- e. inviter la FAO à recueillir et diffuser des pratiques de gestion fondées sur des éléments probants pour résoudre de manière efficace les conflits entre l'homme et la faune sauvage; et lui recommander de poursuivre son travail avec les membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage en vue de renforcer les capacités des pays à adopter des politiques et des cadres juridiques, notamment par la mise en œuvre des outils et bonnes pratiques du Programme de gestion durable de la faune sauvage aux fins d'une gestion durable de la vie sauvage, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Tiina Vahanen
Directrice adjointe
Division des forêts
Téléphone: (+39) 06 57055652
Courriel: Tiina.Vahanen@fao.org
Veuillez adresser une copie à: COFO@fao.org

² <https://ferm.fao.org/>

I. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030

1. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont les deux entités chefs de file de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 (ci-après «la Décennie»). Dans ce cadre, la FAO aide les membres à intensifier leurs activités de restauration des écosystèmes, notamment dans les paysages forestiers, et à partager des informations et des connaissances sur les initiatives de restauration fructueuses. Elle les appuie également au moyen d'outils, de méthodes et d'initiatives de renforcement des capacités pour leur permettre de transposer à plus grande échelle leurs activités de restauration des écosystèmes forestiers, de partager des bonnes pratiques et de suivre les progrès, et d'accéder plus facilement aux financements consacrés à la restauration des écosystèmes forestiers.

2. En janvier 2022, un premier appel au titre de la Décennie a invité les pays à désigner leurs fleurons mondiaux de la restauration. À ce jour, 17 fleurons mondiaux de la restauration ont été récompensés, et un nouvel appel à présentation a été lancé récemment, avec le 31 mai 2024 comme date butoir. Dix de ces fleurons mondiaux de la restauration concernent des écosystèmes forestiers.

3. Le Groupe de travail sur les meilleures pratiques, qui est dirigé par la FAO, s'attache à définir les contours de la composante relative aux connaissances de la Décennie³, notamment par la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de capacités, de connaissances et d'apprentissage⁴, l'élaboration de Normes de pratique pour la restauration des écosystèmes (ci-après les «Normes de pratique»)⁵ ainsi que l'exploitation, la mise en commun et la diffusion des bonnes pratiques de restauration dans tous les écosystèmes au moyen de la plateforme du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM)⁶, laquelle est opérationnelle depuis juin 2023. Un moteur de recherche facilite l'accès à plus de 1 500 bonnes pratiques de restauration⁷. Les Normes de pratique ont été officiellement publiées en septembre 2023; un outil de prise de décisions et un cours en ligne destinés à faciliter leur utilisation sont en cours d'élaboration.

4. Le Groupe de travail chargé du suivi, également dirigé par la FAO, contribue à la mise au point du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM)⁸, qui vise à assurer un suivi et à rendre compte de façon transparente des progrès réalisés en matière de restauration pendant toute la durée de la Décennie, à l'aide d'outils de surveillance et d'informations géospatiales relatives aux écosystèmes. En avril 2024, la plateforme du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM) comptait 250 initiatives de restauration menées dans 94 pays. La FAO, en tant qu'organisme responsable de l'indicateur 2.2 («Aires faisant l'objet de restauration») de la cible 2 («Remettre en état 30 pour cent de l'ensemble des écosystèmes dégradés») du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, a organisé en novembre 2023, conjointement avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), un atelier pour élaborer un plan par étapes⁹ pour la cible 2; ce plan est actuellement mis en œuvre. La plateforme du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM) simplifie le suivi de la Décennie et de la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que la communication d'informations sur ces initiatives. Un manuel de formation et un cours en ligne sur la cible 2 sont en cours d'élaboration.

³ www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/our-work/global/groupe-de-travail-de-la-decennie-des-nations-unies-sur-les-meilleures-pratiques/fr/

⁴ FAO. 2023. *Capacity, Knowledge and Learning Action Plan for the United Nations Decade on Ecosystem Restoration*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc6592en>

⁵ Nelson, C.R., Hallett, J.G., Romero Montoya, A.E., Andrade, A., Besacier, C., Boerger, V., Bouazza, K. *et al.* 2024. *Standards of practice to guide ecosystem restoration*. Rome, FAO, Washington, SER et Gland (Suisse), Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN. <https://doi.org/10.4060/cc9106en>

⁶ <https://ferm.fao.org/>

⁷ <https://ferm.fao.org/search/good-practices>

⁸ www.fao.org/national-forest-monitoring/ferm/fr/

⁹ www.fao.org/national-forest-monitoring/areas-of-work/restoration-monitoring/target-2-roadmap/en/

5. Dans le cadre de son programme de fonds fiduciaire «Mécanisme de restauration des forêts et des paysages»¹⁰ et d'autres programmes et projets, la FAO prête son concours aux activités de restauration des forêts et des paysages en fournissant une assistance technique pour leur mise en œuvre au niveau national, en partageant des connaissances et en mobilisant des ressources. Des cours en ligne ont été élaborés en partenariat avec le Pôle de formation en ligne de la FAO¹¹. Dans ce contexte, la FAO a récemment commencé à mettre en place un nouveau projet mondial pour renforcer l'accès des petits producteurs agricoles et forestiers et petites entreprises de ces secteurs aux financements et à l'assistance technique, en vue d'accélérer l'innovation à valeur ajoutée fondée sur la restauration à l'appui de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100)¹². Plusieurs nouveaux projets de restauration sont lancés dans le cadre du programme intégré sur les systèmes alimentaires et l'utilisation et la restauration des terres, financé au titre de la septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7), en Guinée, au Kenya et à Madagascar. Un autre projet de restauration est en cours d'élaboration aux Fidji en vue de sa soumission au Fonds vert pour le climat (FVC).

6. Par ailleurs, pour reproduire à plus grande échelle les bons résultats en matière de restauration du programme Action contre la désertification à l'appui de l'initiative Grande muraille verte¹³, un programme multinational de renforcement de la résilience dans la zone couverte par la Grande muraille verte d'Afrique («Scaling-Up Resilience in Africa's Great Green Wall» – SURAGGWA) a été élaboré et soumis au FVC pour approbation.

II. Intégration de la biodiversité dans le secteur forestier

7. La biodiversité forestière joue un rôle important à l'échelle mondiale, or elle continue de s'appauvrir à un rythme alarmant sur de vastes zones, principalement du fait de la déforestation, de la dégradation des forêts, et de pratiques non durables d'utilisation des forêts et des terres¹⁴. Ainsi, 32 pour cent des espèces d'arbres sont menacées d'extinction à l'échelle de la planète¹⁵. L'appauvrissement de la biodiversité nuit à la fonction écologique et à la stabilité des forêts, et compromet de ce fait la fourniture des services écosystémiques, et aggrave les incidences préjudiciables, notamment la propagation des espèces envahissantes.

8. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté par les participants à la 15^e Conférence des parties à la CDB (COP 15) en décembre 2022, a donné une nouvelle impulsion aux travaux de la FAO sur la biodiversité. Structuré autour de quatre grands objectifs et de 23 cibles pour 2030, il reconnaît l'importance stratégique de l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier. Ce secteur, même s'il n'est pas toujours mentionné explicitement, joue un rôle essentiel au regard de plusieurs des cibles du Cadre, notamment, sans s'y limiter, la cible 2 relative à la restauration des écosystèmes («Remettre en état 30 pour cent de l'ensemble des écosystèmes dégradés»), la cible 3 relative aux aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone («Conserver 30 pour cent des terres, des eaux intérieures et des mers»), la cible 8 relative aux effets des changements climatiques sur la biodiversité («Limiter les effets des changements climatiques et renforcer la résilience»), la cible 10 relative à la gestion durable des forêts («Améliorer la biodiversité et la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et des forêts») et la cible 12 relative aux avantages des espaces verts issus de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité («Augmenter les espaces verts et améliorer l'aménagement urbain pour le bien-être des personnes et la biodiversité»).

¹⁰ www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/

¹¹ <https://elearning.fao.org/>.

¹² www.fao.org/wood-energy/search/detail/fr/c/1370746/ et www.afr100.org

¹³ www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/

¹⁴ Harrison, R.D., Shono, K., Gitz, V., Meybeck, A., Hofer, T. et Wertz-Kanounnikoff, S. 2022. *Mainstreaming biodiversity in forestry*. Rome et Bogor (Indonésie), FAO et CIFOR. <https://doi.org/10.4060/cc2229en>

¹⁵ www.bgci.org/our-work/networks/gta/

A. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

9. Dans le cadre de sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et de ses plans d'action connexes, la FAO élabore actuellement un programme mondial complet, d'une durée prévue de cinq ans (2024-2028), sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier. L'objectif est de renforcer le rôle des forêts gérées de façon durable et des arbres situés en dehors des forêts dans la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité. Ce programme est fondé sur les recommandations énoncées dans l'examen mondial de l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier réalisé par la FAO et le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)¹⁶.

10. Le programme comprend des composantes mondiales et nationales. Sa structure modulaire permet aux partenaires fournisseurs de ressources de rejoindre le programme en fonction de leurs propres sphères d'intérêt thématiques ou géographiques. Le programme est axé sur quatre composantes principales: politiques, institutions et gouvernance; approches pratiques, outils et instruments; approches territoriales et mise en œuvre; et gestion des connaissances et innovation. Il est bien en phase avec la feuille de route de la FAO pour les forêts (voir le document COFO/2024/5.1)¹⁷, qui définit la gestion durable des forêts axée sur l'accroissement de la biodiversité forestière et l'intégration de cette dernière dans les politiques, la planification et les processus de développement comme étant des actions prioritaires. Il contribue également directement à la mise en œuvre du domaine prioritaire du Programme «Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture» (AE3) du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.

B. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

11. La FAO continue d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières¹⁸ qui a été adopté par la Conférence de la FAO à sa 38^e session, en 2013. Le Plan d'action mondial a été élaboré par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières pour donner suite aux conclusions du premier rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*¹⁹. Conformément au Programme de travail pluriannuel²⁰ de la CRGAA, la FAO a présenté à cette dernière en 2023, à sa 19^e session ordinaire, le projet de *deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*²¹.

12. La FAO a également présenté à la CRGAA, toujours à sa 19^e session ordinaire, le deuxième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières²². La conclusion du rapport est que, pour donner suite au Plan d'action mondial, plusieurs pays ont élaboré différents dispositifs, programmes et stratégies pour améliorer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Sur les 73 pays ayant communiqué des données, 85 pour cent et 77 pour cent ont indiqué avoir mis en place des systèmes de conservation *in situ* et *ex situ*, respectivement, et 75 pour cent ont déclaré disposer de programmes de sélection des arbres. Cependant, seuls

¹⁶ Voir la note 14.

¹⁷ COFO/2024/5.1

¹⁸ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0e42e148-d80e-40f3-9fe4-ee2cf9b40586/content>

¹⁹ FAO. 2014b. *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (en anglais). Rome.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/1ca65f2b-dfae-44e0-9919-a8428d7ee7b7/content>

²⁰ www.fao.org/cgrfa/overview/strategic-plan-and-multi-year-programme-of-work/fr

²¹ [CGRFA-19/23/8.2/Inf.1 Rev.1](https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/1ca65f2b-dfae-44e0-9919-a8428d7ee7b7/content)

²² [CGRFA-19/23/8.3/Inf.1](https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/1ca65f2b-dfae-44e0-9919-a8428d7ee7b7/content)

55 pour cent des pays ayant communiqué des données ont élaboré une stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques forestières pour structurer les activités correspondantes de manière plus coordonnée. Par ailleurs, la gestion active des ressources génétiques forestières est axée sur des espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses qui sont importantes pour le secteur forestier et l'agroforesterie. L'un des problèmes courants signalés à la fois par des pays développés et des pays en développement est le manque ou la disponibilité limitée de données au niveau des espèces.

13. Des progrès considérables ont été accomplis depuis la dernière session du Comité des forêts en 2022 (26^e session) au regard de l'élaboration du *deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* et d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières. Il a ainsi été possible de publier les deux produits ensemble fin 2024.

C. *Conflits et coexistence entre l'homme et la faune sauvage*

14. Dans le cadre de ses travaux sur les espèces sauvages, la FAO, en collaboration avec le Groupe de spécialistes des conflits entre l'homme et la faune sauvage et de la coexistence mis en place par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a réalisé une série d'études de cas (8 en 2022 et 15 en 2023) sur la gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage avec les communautés locales. Par l'intermédiaire de projets sur le terrain, la FAO a continué d'améliorer la compréhension de l'évolution des dynamiques des conflits de ce type et d'expérimenter des approches intégrées et adaptatives qui associent la gestion adéquate de la faune sauvage, la planification de l'utilisation des terres et les pratiques agricoles. Un programme mondial de suivi et d'expérimentation des pratiques de gestion des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage dans des paysages très divers est en cours d'élaboration. Il sous-tendra l'élaboration de politiques et de cadres juridiques nationaux fondés sur des éléments probants et d'autres stratégies visant à transposer à plus grande échelle les bonnes pratiques et à atteindre la cible 4 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal («Mettre un terme à l'extinction d'espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage»). L'importance de la gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage a également été reconnue dans l'objectif thématique 3 du plan de travail du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage²³, dont la FAO assure le secrétariat et avec lequel elle contribue à l'élaboration d'un indicateur de suivi des progrès concernant la partie de la cible 4 relative aux conflits entre l'homme et la faune sauvage.

15. Depuis 2017, dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage²⁴, la FAO dirige un consortium de partenaires, composé du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), du Centre de recherche forestière internationale et Centre mondial d'agroforesterie (CIFOR-ICRAF) et de la Société pour la conservation de la faune sauvage (WCS), qui vise spécifiquement à gérer les menaces et les possibilités liées à l'utilisation de la faune sauvage au service de l'alimentation et des moyens d'existence ainsi que de la conservation de la biodiversité dans les forêts, les savanes et les zones humides.

16. Le Programme de gestion durable de la faune sauvage est mis en œuvre dans 14 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique²⁵ et utilise une approche multisectorielle fondée sur les droits pour aider les parties prenantes à élaborer et expérimenter des systèmes et des outils de gestion durable de la faune sauvage. En mars 2024, les analyses juridiques des secteurs concernés dans 13 pays étaient achevées, avaient été validées par les autorités gouvernementales et avaient été mises en ligne sur la

²³ FAO. 2023. Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management Strategic Roadmap.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/639fdff9-19b4-4027-93c4-92d11c8968ee/content>

²⁴ www.swm-programme.info/fr.

²⁵ Botswana, Cameroun, Congo, Gabon, Guyana, Mauritanie, Namibie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

plateforme juridique du Programme de gestion durable de la faune sauvage²⁶. Ces analyses, parallèlement à d'autres résultats de travaux de recherche pluridisciplinaires, viennent éclairer des processus participatifs, fondés sur des données probantes, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques de nature à garantir et renforcer les avantages liés à la faune sauvage pour les communautés locales et les peuples autochtones, à prévenir ou réduire la surexploitation de la faune sauvage et les conflits entre l'homme et la faune sauvage, et à éviter les prélèvements d'espèces en danger.

17. À partir des outils, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience du Programme de gestion durable de la faune sauvage, la FAO renforce sa collaboration avec la CDB, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également connue sous le nom «Convention de Bonn»), la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les zones humides (également connue sous le nom «Convention de Ramsar») ainsi que d'autres partenaires clés pour aider davantage de pays à renforcer leurs capacités à adopter des politiques et des cadres juridiques pour atteindre la cible 5 («Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages») et la cible 9 («Gérer durablement les espèces sauvages de façon à procurer des avantages aux populations») du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

18. Concernant les futures orientations, l'équipe du Programme de gestion durable de la faune sauvage, grâce aux 2 millions d'EUR supplémentaires reçus de l'Union européenne en 2022, s'attache à améliorer les connaissances sur les risques de zoonoses à potentiel épidémique et à élaborer, au moyen d'une approche «Une seule santé», des cadres de biosécurité et de sécurité sanitaire des aliments, en faisant en sorte qu'ils soient participatifs et fondés sur les risques, et adaptés aux chaînes de valeur de la viande de chasse, pour prévenir et atténuer de manière efficace les risques «de la forêt à l'assiette». En juillet 2023, la FAO a accueilli avec satisfaction un financement additionnel de 25 millions d'EUR apporté par l'Union européenne pour prolonger le Programme de gestion durable de la faune sauvage et en renforcer les résultats. Cette seconde phase a commencé en juillet 2023 et doit se terminer en juin 2029.

D. Initiatives et activités au niveau régional

19. Dans la région Asie et Pacifique, la FAO poursuit la mise en œuvre du programme intégré concernant les biomes forestiers d'importance critique dans la zone indomalaise, financé au titre de la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8), notamment en favorisant les liens intersectoriels et la cohérence des politiques à l'appui de l'intégration des questions relatives aux forêts primaires dans les politiques et les pratiques pertinentes du secteur agricole et en facilitant la mise en commun de données d'expérience et d'enseignements avec d'autres pays où les conditions sont analogues et dans le cadre d'autres initiatives. La FAO a élaboré une fiche d'information sur les liens entre les espèces sauvages, les moyens de subsistance et la santé dans la région, laquelle a été publiée en mars 2024²⁷.

20. En Afrique, une manifestation de haut niveau organisée lors du Sommet des trois bassins à Brazzaville (Congo) en 2023 a mis en avant l'importance des forêts, des mangroves et des tourbières, de la lutte contre le changement climatique, de la biodiversité et des financements connexes. La FAO continue en outre d'apporter son concours aux initiatives de restauration des forêts et des paysages dans la région dans le cadre, notamment, du programme Action contre la désertification à l'appui de l'initiative Grande muraille verte et de l'initiative AFR100, aux fins du renforcement de la mise en œuvre, du suivi et du financement. En Europe, la FAO met en œuvre un certain nombre de projets sur le terrain pour protéger et améliorer la biodiversité grâce à une meilleure gestion des forêts, à la régénération de ces dernières, à la fourniture d'orientations pour la mise en place de systèmes de suivi

²⁶ [Plateforme juridique du Programme de gestion durable de la faune sauvage](#)

²⁷ FAO. 2024. *Information brief: The wildlife–livelihoods–health nexus: Challenges and priorities in Asia and the Pacific*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc9861en>

efficaces de la biodiversité forestière, à une meilleure gestion des aires protégées et à l'intégration de la biodiversité des pollinisateurs dans la gestion des forêts.

21. À sa 26^e session, en septembre 2023, la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient a invité la FAO à aider les pays à contribuer à la conservation et à la restauration de la biodiversité tout en améliorant la nutrition, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, à travers le recensement des possibilités, des défis et des besoins spécifiques en matière d'appui technique visant l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) et les chaînes de valeur des produits pastoraux.

22. À sa 33^e session, en juin 2023, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé à la FAO de promouvoir l'utilisation et la consommation durables des produits alimentaires issus de la forêt afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, et lui a recommandé d'encourager la suppression des incitations qui ont des effets pervers sur les forêts et la biodiversité au moyen de politiques appropriées et d'une coordination entre les secteurs agricole, forestier et environnemental.

23. Dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage, dix États membres africains bénéficient d'un soutien pour la mise en œuvre d'activités au titre des cibles 5 et 9 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Par ailleurs, la FAO a apporté son concours à la Commission de l'Union africaine (CUA) pour l'élaboration du Plan d'action pour l'Afrique aux fins de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et a aidé la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à mettre au point sa stratégie et son plan d'action pour la biodiversité²⁸.

²⁸ <https://www.fao.org/africa/news/detail-news/fr/c/1680522/>